

Département
du VAL d'OISE

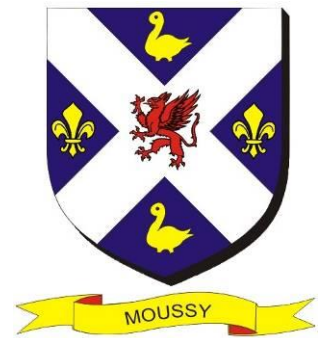
Arrondissement
de PONTOISE

Canton
de PONTOISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE MOUSSY

95640



In medio stat virtus

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14

Courriel : mairie@moussy.fr

Site : www.moussy.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY

Nombre de Membres
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

SEANCE DU 22 AVRIL 2026

Date de convocation :
15/04/2026
Date d'affichage :
30/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, MM. NICOUD PRUVOST Armelle, M. MONTHILLER Gérard, MME PICARD Séverine, M. QUILLET Didier, MME DE COURCY Cécile, M. HENRY Thierry, MME GOFFETTE Isabelle, M. MADDALENA Eddie, MME THOMASSIN BRANCHU Julie, M. DE DROUÂS Mayeul.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme de Courcy Cécile.

Vote de la subvention de la carte Optile et Imagine'R – budget 2026

Monsieur le maire propose de reconduire cette subvention d'un montant de **45,00 €** par carte pour l'année scolaire 2026-2027. Cette subvention est accordée aux possesseurs de la carte Imagine'R jusqu'à l'âge de 25 ans.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accorde à l'unanimité une subvention d'un montant de **45,00 €** par carte Optile et Image'R (pass Navigo) pour l'année scolaire 2026-2027.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504388-20260422-CartesScolaires-BF

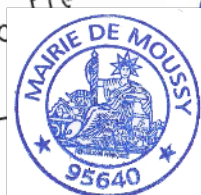
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2026

Publication : 25/04/2026

Pour autorité compétente par délégation

Le maire,
Philippe Houdaille



Fait à Moussy, le 22 avril 2026

La secrétaire de séance
Cécile de Courcy